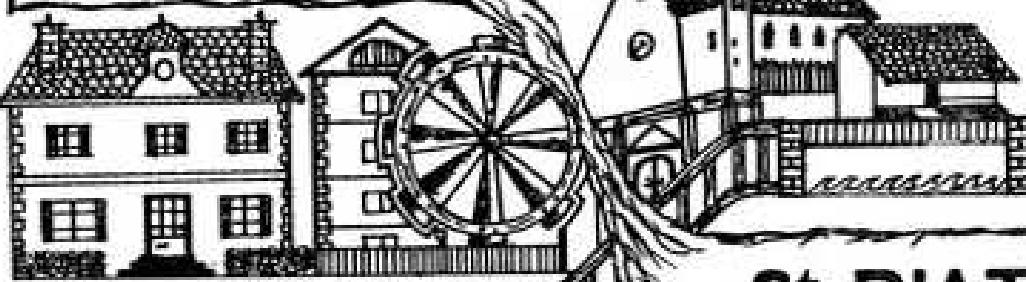


JFA



### Le Mot du Maire

**C**et été, vous vous en êtes aperçu, le nettoyage des caniveaux et la tonte des pelouses de la Commune ont été très négligés et retardés : ceci est dû à la nécessité de coordonner les travaux, Rue de la Libération (eaux pluviales, caniveaux et trottoirs effectués par l'entreprise MAY) et place Marcel Binet (caniveaux relevés par les employés communaux). En effet, les services de l'Équipement ont accepté de regoudronner gratuitement le devant de la Mairie (Place Marcel Binet) à condition que l'ensemble puisse être effectué en même temps.

**C**ette façon de faire relever les caniveaux par les employés communaux, a représenté une économie de 60 % par rapport à un coût normal.

**H**eureusement, ces retards n'ont pas empêché les St. Piatais de participer massivement au concours des Maisons fleuries : cette année, le Conseil va récompenser 10 habitants de notre village pour leurs efforts.

**P**ar contre, le programme des travaux à venir en 88 est déjà fortement compromis par un cas d'extrême urgence : le mur du cimetière menace sérieusement de s'écrouler ! Sa reconstruction, impérative, coûtera très, très cher.

B. VIET

### Editorial

#### Lettre ouverte aux usagers du Parking de la Station S.N.C.F. de SAINT-PIAT.

Des Communes environnantes et parfois de fort loin, vous venez garer, votre voiture sur le parking, mis à votre disposition, par St PIAT, près de la Station S.N.C.F.

Pour des raisons diverses : proximité, bénéfice de la carte orange, gratuité du stationnement, votre nombre ne cesse d'augmenter, au point que les habitants de St PIAT, ne représentent plus 20 % des assidus de la « transhumance », journalière vers Paris.

Vous comprendrez aisément, qu'il ne peut être question de faire payer aux contribuables, vous recevant, des charges hors de proportion avec l'usage qu'ils en font.

Nous en assurons la location à la S.N.C.F. et dans la mesure du possible l'entretien... il n'est donc pas envisageable, pour notre ville, d'en effectuer le revêtement qui permettrait un marquage au sol des emplacements et encore moins de prévoir son agrandissement.

L'amorce de la mise « en épis » est faite au début du parking, dès la troisième voiture, l'anarchie s'installe, pour trouver, plus loin des véhicules à contresens.

La seule solution raisonnable est, par conséquent, le respect, librement consenti, d'un stationnement correct... sans devoir nous contraindre à y obliger les insouciantes.

Vous en remerciant.

J. ALMERAS



## Aidons Saint Christophe

A l'occasion de la rentrée scolaire 87-88 vous trouverez ci-dessous les principales consignes de Sécurité dictées par les services de la préfecture d'Eure-et-Loir que nous tenons à vous rappeler afin que les transports scolaires aient lieu dans les meilleures conditions.

### AVANT LA MONTEE :

- Attendre le car au point prévu sur le bord de la route - Ne pas courir ou jouer sur la route.
- Ne monter qu'après l'arrêt complet du car.

### A LA MONTEE :

- Pas de bousculade.
- Laisser les plus petits monter les premiers (les y aider au besoin).
- Ne pas déposer de cartables dans le couloir central.
- S'asseoir immédiatement, après la montée.

### DANS LE CAR :

- Rester assis à sa place.
- Ne pas crier (le chauffeur doit conduire dans le calme).
- Ne pas toucher aux portières du car (qui ne doivent être manœuvrées que par le chauffeur ou un accompagnateur).
- Ne pas manœuvrer les vitres (qui ne peuvent l'être que par le chauffeur, s'il le juge utile).
- Ne pas passer le bras ou la tête par une vitre ouverte.
- Ne pas fumer (danger de l'utilisation d'un briquet ou d'allumettes).
- Obéir aux consignes du chauffeur.

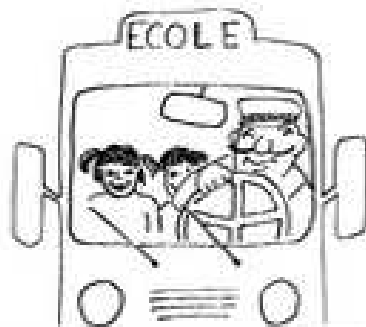
### A LA DESCENTE :

- Ne pas bouger, avant l'arrêt du car.
- Pas de bousculade.
- Aider les petits à descendre.

### APRES LA DESCENTE :

(si une route ou une rue doit être traversée).

- Rester sur le trottoir jusqu'à ce que le car ait parcouru une vingtaine de mètres.
- Ne pas traverser la route ou la rue, sans s'assurer qu'on peut le faire sans danger, les plus grands veillant à la sécurité des plus petits.



## Assurance scolaire. Pourquoi ?

Elle est obligatoire pour toutes les activités facultatives organisées par les Etablissements : sorties et voyages collectifs, séjours linguistiques, classes vertes, classes de neige etc...

Sous forme d'assurance individuelle l'assurance scolaire complète les garanties accordées par le régime général de Sécurité Sociale et le cas échéant par les Mutuelles. Elle prévoit le versement d'indemnités forfaitaires en cas de décès et d'incapacité partielle ou totale.

Exemples d'interventions de l'Assurance scolaire en cas d'accident :

- bris de lunettes
- appareillage orthodontique (Acoustique)
- hospitalisation (transport - séjour)
- aide aux handicapés

J. Chartier.

## 20<sup>ème</sup> Anniversaire Jumelage

Début Juillet (les journaux locaux l'ont largement évoqué), le 20<sup>e</sup> anniversaire du Jumelage de notre canton avec celui d'Amberg-Sulzbach, était fêté en Bavière.

Une bonne dizaine de Saint-Pistais avait fait le déplacement, certains pour retrouver de vrais amis, d'autres pour renforcer des liens plus récemment créés.

Malheureusement, ce week-end, très chargé en manifestations officielles, ne laissa que très peu de temps à l'ensemble des participants pour faire plus ample connaissance avec ses hôtes et pour visiter la région.

Aussi, ceux, qui avaient fait le déplacement en voiture, apprécièrent-ils la soirée organisée à leur intention, à ILLSCHWANG, le lundi soir. Là, après avoir été reçus à la mairie par Monsieur le Maire, nous fîmes, en sa compagnie un très agréable tour de village et nous nous retrouvâmes enfin à la « Gasthof » du bourg, entre nous, avec les footballeurs dont nous avions fait la connaissance, en Mai dernier, à St PIAT.

Grâce à la bière, au chnaps et à la bienveillance de la météo, la soirée fut certainement la plus agréable, la plus détendue, et la plus réussie de tout le séjour.



R. VIET

**Crédit  
Mutuel**



«Les Uns Les Autres»  
25, rue Collin d'Harleville  
28130 MAINTENON  
Tèl. : (37) 23.03.05

## Course de tandems

CHALLENGE - HENRI CORNET - COURSES DE TANDEMS DE NON-VOYANTS ET HANDICAPES A SAINT-PIAT/CHARTAINVILLIERS/SOULAIRES (1<sup>er</sup> fois) ET A PRUNAY-LE-GILLON (2<sup>e</sup> fois) les 9 et 10 MAI 1987.

Chartes Handisport et Loisirs organisait cette année ses courses de Tandems pour non-voyants et handicapés, les samedi 9 et Dimanche 10 Mai 1987.

Cette manifestation et en particulier la 1<sup>re</sup> Etape se déroula grâce à l'accord et à l'aide active des Municipalités de Saint-Piat, Chartainvilliers et Soulaire, et aussi avec celle des Sapeurs-Pompiers des 3 Communes, de l'Equipe de Foot-Ball de Saint-Piat, des bénévoles et surtout des anonymes qui avaient répondu présent, afin que tout se déroule bien et sans problème. Les Cibistes de bonnevill, ainsi que quelques locaux prêtèrent leur concours pour le bon déroulement de l'épreuve.

L'ensemble de la rencontre s'effectua en 3 étapes, comptant pour le Championnat de France.

Pour la section de tandems, cette 1<sup>re</sup> étape était un nouveau circuit, afin de permettre à notre Association de se faire connaître par le biais de rencontres sportives tel que le tandem. Pourquoi avoir choisi Saint-Piat cette année ? Parce que l'un de ses membres y habite. Mais à chaque fois, nous restons pour la ou les deux dernières épreuves à Prunay-le-Gillon, maîtres d'ouvrages de cette manifestation.

Donc, le samedi 9 Mai 1987 vers 15 heures, et depuis le matin, une grande effervescence s'installe dans les rues de Saint-Piat, Grogneul, Chartainvilliers, le Moulin de Chartainvilliers, Soulaire, Dionval puis Saint-Piat ; tracé même de cette 1<sup>re</sup> étape, avec en prime deux côtes, l'une avenue Pasteur vers Grogneul, et l'autre sur la D 19 avant Soulaire.

Sous la bannière - Départ -, rue de la République, 22 tandems, venus pour certains de loin, et parmi eux le 1<sup>er</sup> Champion du Monde Jean-Louis Gouzy et le Champion régional Jean-Claude Braut, étaient réunis.

Étaient présents aussi au départ, ce qui prouve l'intérêt et le caractère sérieux de cette course : Monsieur Georges Lemoine Député-Maire de Chartres et ancien Ministre, Monsieur Leclerc Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports représentant Monsieur le Commissaire de la République, Monsieur Jean-Marie Massy Président de notre Association et Monsieur Bernard VIET Maire de Saint-Piat, muni d'un drapeau vert, qui donna le départ de cette épreuve.

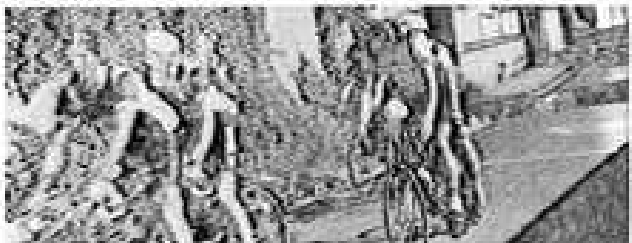
À 15 heures, la ronde des tandems commença sur ce circuit de 13 kilomètres à effectuer 6 fois. Le beau temps et chaud était aussi au rendez-vous, ce qui permit d'avoir une foule nombreuse échelonnée tout au long du parcours, pour applaudir et surtout encourager ces tandems champion du monde, de France, régional et de clubs divers, composés aussi de tandems mixtes, féminins et juniors.

Le tandem Drouhin J.C./Feuillette D. (ASPAR Crèteil) prenait très vite le commandement et le conserva jusqu'à l'arrivée, et durant les deux autres épreuves qui se déroulèrent à Prunay-le-Gillon le dimanche. Notre Champion du monde, lui, se tint très près au classement, n'ayant pas pour cette épreuve son driver habituel, celui qui lui permit d'obtenir son titre.

Vers 17 Heures 30 et sous la bannière - Arrivée -, rue verte, après la proclamation des résultats, de la remise des gerbes et des coupes, pour ces dernières offertes par les 3 Municipalités, les commerçants, artisans, industriels de Saint-Piat et de sa région, suivis des discours des personnalités présentes, Monsieur Bernard VIET Maire de Saint-Piat invita tout le monde autour d'un vin d'honneur offert par la Municipalité de Saint-Piat. Les journaux locaux présents retracèrent très fidèlement le déroulement de cette étape, les souhaits et but de notre association.

Nous tenons de nouveau à remercier les 3 Municipalités, toutes les personnes de Saint-Piat/Chartainvilliers/Soulaire et surtout les anonymes pour l'aide qu'ils nous ont apportée, de près ou de loin, à mettre sur pied cette année, cette grande manifestation sportive qui est la Course de Tandems pour Non-Voyants et Handicapés qui se fait par leur bénévolat, ou leur appui financier ou technique.

Philippe BERVAS  
Membre de l'Association.



## Environnement



### CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Il devient de plus en plus difficile de vous départager, vous qui êtes si nombreux à participer à l'embellissement de notre Commune et ses hameaux.

Cette année 10 lauréats recevront une récompense :

- M. M<sup>me</sup> BUISSON 8 avenue Pasteur - St Piat.
- M. M<sup>me</sup> ENAUD 14 Rue des Plantes - Grogneul.
- M. M<sup>me</sup> PRIUDHOMME - Le Petit Clos - 13 Allée des Gâtines - St Piat.
- M. M<sup>me</sup> MORIN 22 Rue Jean Moulin - St Piat.
- M. M<sup>me</sup> LEON 30 Rue Jean Moulin - St Piat.
- M<sup>me</sup> BERTRAND Impasse des Vignes - St Piat.
- M. KOUTZEVICH Rue des Laris - Grogneul.
- M<sup>me</sup> PETITPRE 53 Rue Robert Poisson - St Piat.
- M. M<sup>me</sup> PASQUET 17 Avenue Pasteur - St Piat.
- M. M<sup>me</sup> COURTEAUX 23 Avenue Pasteur - St Piat.

De plus, méritent d'être cités pour l'effort fourni à rendre leur demeure accueillante :

- Fermes : M. M<sup>me</sup> BINET 2 rue des Martels - St Piat - Famille RIBAUT 8 Rue de la Mare à Sergent - Grogneul.
- Commerces : M. M<sup>me</sup> FOUCAULT - Boucherie - M. M<sup>me</sup> HACHE - Plomberie - M. M<sup>me</sup> EMJOURBAULT - Hôtel.
- Entretien de voie publique :
- Riverains de la Rue de la Liberté - Changé.
- Riverains Impasse de la Gaité - Grogneul.

Sans oublier d'encourager pour leur persévérance les lauréats des années précédentes, nous adressons nos félicitations à tous ceux qui fleurissent notre village.

## Mini-School

*Papa, Maman,*

*J'aimerais apprendre l'anglais et aller à la mini-school qui va se créer à Jouy.*

*J'ai l'âge qu'il faut, entre 4 ans et 11 ans.*

*Vous savez, l'anglais, c'est important maintenant et c'est la langue la plus utilisée après... le chinois.*

*Plus on est jeune et plus c'est facile d'apprendre une langue étrangère d'autant plus que ça a lieu sous forme de jeux avec un professeur compétent, en petits groupes de 8 enfants.*

*Alors je peux aller à la mini-school ?*

*Oui, mais combien ça va nous coûter ?*

*Pour cette question, il faut que vous preniez contact dès maintenant avec la mère-béness qui accueille les enfants chez elle et qui répondra à toutes vos questions :*

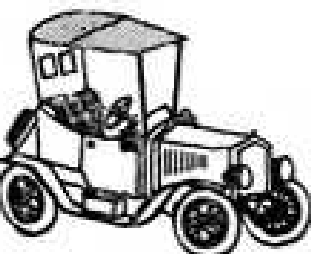
*Madame DEVANDOME-TINDEL  
CONSEILLERE MUNICIPALE  
25, rue du Bout d'Anguy, 28300 JOUY  
Tel. 37.22.20.55.*

*Alors, c'est d'accord ?*

# TAXI GENEVIÈVE TEL. 37.32.36.31

**TOUS LES JOURS A TOUTE HEURE**  
**HÔPITAUX - TOUTES DISTANCES - AÉROPORTS**

**46, rue de la République. 28130 SAINT-PIAT**



## Redonnons vie à nos chemins ruraux.

Les monuments et les sites connus attirent de nombreux touristes et c'est très bien ainsi, mais au cœur de la FRANCE PROFONDE, le patrimoine rural naturel et architectural, d'une infinie diversité suivant les régions, est remarquable pour sa beauté proche de la vie passée et présente. C'est un gisement touristique souvent inexploité qui mérite d'être tiré de l'oubli, afin d'être conservé.

**JOIGNEZ-VOUS AUX MARCHEURS** de la randonnée du 25 Octobre, le rendez-vous est à la salle des fêtes entre 8 h 30 et 9 heures, plusieurs circuits vous seront proposés, l'un d'eux, assez court, vous permettra de flâner.

Vous passerez une agréable matinée et vous contribuerez à la sauvegarde du patrimoine local.

### NOTRE COMMUNE EST RICHE EN SENTIERS DE TOUTES SORTES :

Tous ces sentiers étaient autrefois indispensables à la vie quotidienne d'un village comptant de nombreux vigneronniers jusqu'à la moitié du siècle dernier, vous trouverez ci-dessous la publication du BAN DE VANDANGE DE 1864. Les layons qui grimpent sur les coteaux permettaient aux vigneronniers de la vallée d'aller entretenir leurs vignes, la hotte sur le dos.

Malheureusement, les plus petits de ces chemins, souvent les plus jolis, risquent de disparaître à jamais, sans que l'on y prenne garde, parce qu'ils ne servent plus guère à notre époque... C'est un peu de la vie d'autrefois qui s'en va avec eux.

En effet les moyens d'exploitation, le mode de vie ont été bouleversés. Le matériel agricole moderne a besoin de voies plus stables, plus larges. Les liaisons entre les habitants se font en voiture, par téléphone et les « raccourcis » ne comptent plus. La nature ne tardera pas à reprendre ses droits et, année après année, si nous ne sommes pas vigilants, les sentiers seront rayés de la carte... emportant avec eux leurs souvenirs.

C'est une des raisons pour lesquelles l'AMICALE vous propose de participer chaque année à une randonnée pédestre autour du village.

**DIMANCHE 25 OCTOBRE - RANDONNÉE PEDESTRE DE SAINT-PIAT - RENDEZ-VOUS A LA SALLE DES FETES entre 8 h 30 et 9 h.**  
J.Lambert.

## Les Vendanges EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE 1864.

*Nous Maire de la commune de SAINT-PIAT*

*Vu la loi du 28 septembre, 6 octobre 1791, art. 5 et l'article 475 du code pénal :*

*Considérant qu'il importe de fixer par un arrêté le jour auquel il convient d'ouvrir les vendanges,*

*Après avoir pris l'avis du Conseil Municipal et des principaux vigneronniers de la commune réunis à cet effet à la mairie :*  
*avons arrêté et arrêtons ce qui suit :*

**ART 1er :** le ban d'ouverture des vendanges est fixé pour toutes les vignes non closes situées sur la commune de SAINT-PIAT, au jeudi 22 septembre présent mois pour toute la commune.

**ART 2 :** Tout le temps de leur durée, elles auront lieu chaque jour depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

**ART 3 :** Défense est faite d'entrer dans les vignes pour y cueillir de l'herbe à quelque époque de l'année que ce soit, et pour y grappiller avant le 15 octobre prochain.

**ART 4 :** Défense également de chasser sur les vignes dépendant du territoire de la dite commune.

**ART 5 :** Les Gardes-Messieurs dont les fonctions expireront le 15 octobre prochain, sont spécialement chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté et de verbaliser contre les contrevenants qui seront poursuivis conformément aux lois.

**ART 6 :** Le présent arrêté sera affiché partout où besoin sera.  
En Mairie le 18 Septembre 1864.



## Sapeurs Pompiers



Le 1 juin 1967 Monsieur le préfet d'Eure-et-Loir me confiait la gestion de la compagnie de sapeurs pompiers, qui était depuis le mois de janvier, sous les ordres de Jacques DEBROCK, responsable par intérim, et que je remercie.

La compagnie est formée de 12 Hommes volontaires et bénévoles.

Chef de corps TEILLARD Raymond  
Adjoint HUBERT Alain  
Président de l'amicale BERRIER Christian

ALMERAS Jean-Christophe  
AUBERT Eric  
BARBE Rémi  
DEBROCK Denis  
DEBROCK Jacques  
GAUTIER Patrick  
JEHANNET Michel  
LEGROS Laurent  
LENOAN Marc



Cette année 5 sapeurs ont subi avec succès les épreuves du brevet National de secourisme et Réanimation, ce qui porte à 9 BNS - 9 Réanimations et 2 secours-routiers, les spécialisations de la compagnie.

Il faut savoir que chaque BNS avec la spécialisation Réanimation représente 80 heures de cours du soir, pour chaque sapeur.

Les activités de la compagnie depuis le 1er Juin 1987 :

Destruction de 36 Nids de guêpes.

55 heures de faucardement.

1 intervention à la suite d'un orage.

Participation aux cérémonies du 14 Juillet et du 15 Août.

Les travaux de remise en état (Peinture et équipement) du camion de pompiers sont pris en charge et très bien organisés par le président de l'amicale des sapeurs Pompiers Christian BERRIER.

R. Teillard.

Les sapeurs pompiers d'aujourd'hui souhaiteraient faire une rétrospective sur l'histoire de la compagnie de sapeurs pompiers de SAINT-PIAT depuis sa création. Ils seraient heureux si les personnes possédant (photos, souvenirs, etc...) pouvaient les aider.

## SECTION FOOTBALL DE SAINT-PIAT



**La section Football 87-88 se compose de 5 équipes :**

- 2 équipes poussins à 7 (20 enfants) encadrement M. Debrock D. aidé par M. Buisson J.M. Bonnefoy Yohan - Blot Julien - Renault Sylvain.
- 1 équipe pupilles à 7 (10 enfants) encadrement identique aux poussins.
- 1 équipe minimes à 7 (8 enfants) encadrement M. Navarro J.M. aidé par M. Buisson - J.M. Debrock Denis.
- 1 équipe cadets à 11 (15 enfants) encadrement identique aux minimes.
- 1 équipe séniors à 11 (20 adultes) encadrement M. Simonnet P. aidé par M. Bianchi H. - M. Debrock D.

soit un effectif de 73 (plus les débutants non inscrits en championnat).

Il faut ajouter à cet effectif les dirigeants qui accompagnent chaque équipe (M. Mauduit C. - M. Sartout G. - M. Descauses J. - M. Binet R. - M. Bonnefoy C. - M. Ferrier - M. et Mme Fournier - Mme Simonnet F. - Mme Navarro P. - M. Richefort M. - M. Lamarenie R.).

**Pour tout renseignement : M. Simonnet P. - 25 rue R. Poisson  
28130 Saint Piat - Tél. : 37.32.44.26.**

Il faut rappeler à certaines personnes (adultes) que le stade et ses abords ne sont pas des pistes de motos cross. Les chemins qu'empruntent les enfants, les promeneurs ne sont pas des autoroutes et que la limitation de vitesse est de rigueur. Les enfants ne doivent pas être les victimes des - MATCHOS DE L'AUTO -.

Nous vous rappelons que le bal du foot aura lieu le samedi 28.11.87 à la salle des fêtes de St-Piat. Venez nombreux.

La section football passera parmi vous à l'occasion des traditionnels calendriers. Nous espérons que vous donnerez un bon accueil à nos joueurs petits et grands.

A bientôt sur les terrains de football.

Salutations sportives. **P. SIMONNET**

*PS : Afin que la section football continue son évolution nous proposons 4 stages d'animateurs de football au District d'Eure-et-Loir (Bonnefoy Yohan - Blot Julien - Buisson J.M. - Simonnet P.).*

## Quand l'ancien cimetière était le nouveau.

*Marie Louise Gros*

*Notre Curé de Jouy - Souffigné*

*Veuillez agréer dans une commission à nous adressée par Monsieur l'Evêque de Chartres le vingt deux Octobre dernier signé David de Chazunay Fiey et par mandement Cotte secrétaire, avons fait la Bénédiction d'un nouveau cimetière pour la Paroisse de Saint-PIAT, en présence de Monsieur Louis François JOURNOIR, Curé du dit Saint-PIAT, Jérôme LEFEVRE, Vicaire de Jouy, François MORIZE, Vicaire de cette paroisse, le Vingt Quatre Octobre Mille Sept Cent Quatre Vingt Sept.*

*Marie ?*  
*curé de JOUY*

*LEFEVRE*  
*Vicaire de JOUY*

*F. MORIZE*  
*Vicaire de St PIAT*

*JOURNOIR*  
*Curé de St PIAT*

*Pour, Curé de JOUY, soussigné, en Vertu d'une Commission à nous adressée par Monseigneur l'Evêque de CHARTRES, en date du Vingt deux Octobre dernier, signé DAVID des CHARRAUX (DUGUEN ?) et par mandement COTTE, secrétaire, avons fait la Bénédiction d'un nouveau cimetière pour la Paroisse de Saint-PIAT, en présence de Monsieur Louis François JOURNOIR, Curé du dit Saint-PIAT, Jérôme LEFEVRE, Vicaire de JOUY, François MORIZE, Vicaire de cette paroisse, le Vingt Quatre Octobre Mille Sept Cent Quatre Vingt Sept.*

*MARIE ?*      *LEFEVRE*      *F. MORIZE*  
*curé de JOUY*      *Vicaire de JOUY*      *Vicaire de St PIAT*

*JOURNOIR*  
*Curé de St PIAT*

*Le Cimetière autour de l'Eglise n'est point interdit, mais il est défendu d'y enterrer depuis la bénédiction du nouveau.*

## Chez Monique et Patrick

Bar - Restaurant

40, rue de la République.  
28130 Saint-Piat  
Tél. 37.32.32.40.

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**  
Radio - Télé - Ménager

**A. FICHET**

28 SAINT-PIAT  
Tél. 37.32.31.18.  
R. M. 2882 64 28.

CHAUFFAGE - PLOMBERIE  
**RÉMY HACHE**

7, place de Vauvilliers  
28130 SAINT-PIAT  
Tél. 37.32.31.32.

TABAC ARTICLES DE PÊCHE COQUES MÉDAILLES TROPHÉES



**bar des sports**  
maison Daniel

28, rue de la République 28130 SAINT-PIAT Tél. 37.32.30.24

**Denis LEVEILLARD**  
Maréchal Ferrant

CHANGÉ  
28130 MAINTENON  
Tél. 37.32.33.58.

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE  
VOLAILLES**

**Michel FOUCAULT**

50, rue de la République  
SAINT-PIAT  
28130 MAINTENON  
Tél. 37.32.30.14. - R.C. 75-A-12

*Boulangerie - Pâtisserie*

**Michel PROVENDIER**

11, rue de la République  
SAINT-PIAT  
28130 MAINTENON  
R.C. CHARTRES 59 A 70  
Tél. 37.32.30.42.

**Garage I.CAEL**



mécanique-  
tolerie-peinture  
28130 Chartainvilliers  
☎  
**(37)32-34-12**

**S.A.R.L. LAILLET**

*Maçonnerie - Couverture*

5, rue Verte Saint-Piat  
28130 MAINTENON  
Tél. 37.32.30.09.  
R.C.S. Chartres B 326 344 454

MENUISERIE - CHARPENTE  
ESCALIERS - AGENCEMENT

**B. VIET**

44, rue du Marais  
à Saint Piat

28130 MAINTENON - R.M. 175.66.28

*Maçonnerie - Carrelage - Faïence  
Restauration*

**HUBERT ALAIN**

24, rue de la République  
28130 ST-PIAT - Tél. 37.32.44.54.  
R.M. 28 011 002 679



**Bray Bernard**

*Peinture, vitrerie  
Revêtements de sols et murs*

10 RUE DE LA REPUBLIQUE 28130 MONTIGNY  
Tél. 37.32.41.34

**MINOTERIE GOUBET  
ET CIE**

MOULIN DE L'HORME-HALÉ

28130 SAINT-PIAT  
S.A. au capital de 600 000 F  
R.C. Chartres 60 B 19  
Tél. 37.32.30.03.  
SIRET 806 020 194 00015

**SPAR**

Un libre - service  
dans votre village  
Mr et Mme LEGEARD  
Place Vauvilliers  
Saint-Piat - 37.32.37.38

S.A. GARAGE DU CHATEAU



**P. BELŒIL**

Concessionnaire Renault

MAINTENON  
Tél. 37.23.00.67.

Monteur en chauffage central  
Plomberie - Couverture

**TEILLARD Raymond**

*Artisan*

54, rue des Martels  
SAINT-PIAT  
Tél. 37.32.35.15.

**Ets ROY S.A.**

au capital de 650 000 F

Chemin N° 15 à CHANGÉ  
SAINT-PIAT  
28130 MAINTENON

SIRET 775729981 00024 - APE 3111  
Tél. 37.23.02.74. et 37.23.03.83.

**LES QUATRE VENTS**

1, place Vauvillier 28130 SAINT-PIAT  
Tél. 37.32.32.53.

Spécialités Diners d'affaires  
Crustacés Noces  
Fondus Banquets

Ouverture à 11 heures  
Fermé lundi soir - Mardi et Mercredi Journée  
R.C. 80 B 45 318021 300

## Calendrier

- 25-10-87 Randonnée pédestre
- 07-11-87 Bal de la F.N.A.C.A.
- 11-11-87 Cérémonie Commémorative - 11 h 30
- 22-11-87 Expo Vente Club de la Vallée - 3<sup>e</sup> Age
- 28-11-87 Bal du foot
- 05-12-87 S<sup>te</sup> Barbe
- 19-12-87 Arbre de Noël

## Club de la Vallée

### SAINT PIAT - SOULAIRES MEVOISINS - CHARTAINVILLIERS.

Chaque année, le dernier vendredi de Décembre nous avons la coutume d'offrir à nos adhérents un petit goûter, plus raffiné, c'est-à-dire, pâtisseries et bon vin, pour fêter tous les anniversaires de l'année. Mais cette année, grâce à notre vente, qui avait été substantielle, nous avons décidé d'offrir un repas, à la salle des Fêtes : et, ce, le 5 Décembre.

Dès 12 Heures, tous nos adhérents, heureux de l'aubaine, étaient présents.

Le repas, confectionné par le traiteur - NORIS - était comme toujours délicieux, servi avec beaucoup de gentillesse, et l'ambiance était joyeuse.

Quelques chants et tours de danse succéderont au repas, qui avait été clôturé par une coupe de champagne; aussi très vite 17 heures arrivèrent et il fallait bien se séparer.

Pour marquer les anniversaires il avait été offert à tous, un petit pied de primevère, chacun reparti, son petit pot à la main, heureux de cette bonne journée et de toute l'amitié qui s'en dégage et qui donne chaud au cœur.

G. ANDRÉ.



**WOLF CA VA LOIN.**

Robustesse, performance, sécurité en toutes circonstances.  
C'est WOLF pour une inséparable fiabilité.  
C'est WOLF pour plus de plaisir avec votre compagnon de route.

**S.A. TOUTIN** Service après vente assuré  
TEL. 37.23.00.34  
28130 MAINTENON

## Fouilles archéologiques de CHANGE

La campagne de fouilles 1987 s'est achevée le **Dimanche 13 Septembre** par une journée portes ouvertes du chantier.

Depuis bientôt 4 ans l'équipe s'attache à fouiller les Dolmens et à rechercher d'éventuelles structures périphériques de ces anciennes sépultures collectives.

Nous avons entre autre retrouvé un muret de pierres qui devait contourner le dolmen et servir de limite à un tumulus. Nous avons également mis à jour d'intéres-



Dégagement et fouille d'une sépulture Mérovingienne.

sants éléments architecturaux inédits : un bouchon de pierre servant de dispositif de fermeture de la sépulture, des blo- cages de craie rigoureusement agencés pour maintenir les piliers du monument, et enfin nous avons la confirmation de la réutilisation du site comme cimetière à l'époque Mérovingienne.

Les fouilles reprendront l'année prochaine pour explorer et approfondir l'histoire locale et celle de ses habitants tout en mettant en valeur notre patrimoine.

D. JAGU



Sépulture Mérovingienne en fin de fouille.

# Crédit Agricole



Le bon sens près de chez vous  
Agence de **MAINTENON**  
4, place Aristide Briand

Permanence St-Piat, tous les vendredis  
de 15 h 30 à 16 h 30

- Lan mil set cent sept, le Vendredi troisième jour de mai... Je ptre Curé de cette paroisse (Mévoisins) ai inhumé dans la nef de l'Eglise le corps de Charles BONNE, décédé hier, âgé de quarante cinq ans ou environ ».

Qui était donc ce Charles BONNE exceptionnellement enterré dans la nef de l'église ?

Quant et où est-il né exactement : aucun acte paroissial n'existe pour nous renseigner.

Nous ne savons rien de sa vie familiale. Etais-il marié, avait-il des enfants ? Nous n'en avons trouvé aucune trace.

Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'à son décès il n'avait aucun descendant. Ses héritiers furent son frère et les enfants de ses deux sœurs mortes avant lui.

Nous allons cependant apprendre à le mieux connaître à l'aide des actes dressés par Pierre Lemaire - Tabellion pour messieurs du chapitre de Chartres en leur Seigneurie et dépendances de mévoisin et chartainvilliers Y demt ».

Charles BONNE habitait une modeste - maison manable - consistant en plusieurs bâtiments : une chambre basse, une chambre haute, grenier au-dessus, cave, cellier, grange, cour et jardin derrière d'environ 20 perches (10 ares). Seule sa couverture de tuiles la distinguait des chaumières environnantes (Acte de partage du 22 Août 1707).

Quant aux meubles, ustensiles ménagers et outils de travail il y avait bien 32 livres de fil de chanvre, 20 livres de gros et 38 livres de vaisselle d'étain, choses assez courantes, mais surtout - une paire d'ormoire avec tiroir, chef et serrure - (le coffre était le meuble traditionnel). 2 pièces de toile de chanvre : l'une de 65 aunes (77 m), l'autre de 21 aunes et une cuve de chêne de 8 poinçons (1.800 l) avec ses accessoires.

**Quelques Baux de Vaches**



L'inventaire commencé le 27 Mai 1707 par les biens mobiliers se poursuit les 30 Mai, 31 Mai, 1er Juin pour les vaches que Charles BONNE avait laissées en location chez différents paysans tant à Jouy qu'à Saint-Prest, Soulaire, Champseru, Chartainvilliers, Grogneul, Saint-Piat, Dionval, Mévoisins : au total 53 vaches estimées ensemble à 869 livres.

A cette époque un bail de vache était chose courante et se faisait contre loyer d'argent. Mais Charles BONNE agissait en homme d'affaires.

Ainsi le 27 Mai 1703 Martin Hébert avait - vendu, cédé et transporté et délaissé d'huy des maintenant pour toujours - à Charles BONNE une - mère vache lettière sous poil rouge âgée de 6 à 7 ans - moyennant le prix et somme de 18 livres. Et pour faire plaisir au dit vendeur et pour subvenir à ses besoins le dit Charles BONNE lui - laissait la dite vache à loyer contre les veaux qui pourraient en provenir ».

De plus Charles BONNE octroyait à Martin Hébert, à titre de bail une autre vache sous poil noir au profit du nouveau veau qui en proviendra, à charge pour le preneur de - bien et dument nourrir, gouverner, loger et garder ycelle vache - . Sices vaches mouraient de mort naturelle le preneur devait donner à Charles BONNE la peau de la bête avec un certificat du médecin. Si ces vaches mouraient par la faute du preneur, celui-ci devait rembourser 33 livres pour la vache sous pil noir et 18 livres pour la vache sous poil rouge.

De plus, à cette occasion Martin Hébert reconnaissait et confessait devoir à Charles BONNE la somme de 47 livres pour - marchandises de bled fourni avant ce jourd'huy - payable à la volonté et première enquête du créancier.

Et le tabellion de Mévoisins n'en avait pas encore fini avec l'inventaire !

Le 21 Juin 1707 il travailla à la recherche des titres et papiers demeurés après le décès de Charles BONNE. Il les mit en liasses après les avoir cotés et paraphés (tant baux, qu'obligations, billets, contrats,, quittances, etc...).

A suivre...

**MAY SA**

NOGENT - LE - PHAYE  
 BP 237 - 28004 CHARTRES  
 TÉLEX CCI EL 760830 CODE DR  
 TÉL. 37.31.61.60 LG

**TRAVAUX PUBLICS**

ROUTES CANALISATIONS CARRIERES  
 VILLES ET COMMUNES  
 IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES  
 LOTISSEMENT - CONCEPTION ET RÉALISATION  
 TRAVAUX PARTICULIERS - TENNIS